



DELIBERATION N° 2023 – 7.5 - 3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 13 Janvier 2023

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre et TREHET Laurent

Présents : 12
Votants : 12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 7.5 – 3 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Vu la loi ELAN,

Vu le décret d'application du 23 juillet 2019 précisant les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments public

Vu l'audit énergétique réalisé par le SDE 76 en date du 2/08/2021

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école et de la mairie, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'avant-projet sommaire de l'architecte et de l'audit s'élève à 2 128 288.11 € HT soit 2 553 945.73 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation du projet estimé à 2 128 288,11 HT
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de Département.

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

